



Propos recueillis auprès de Jean-Christophe Hardel, Responsable du centre de documentation juridique et Angélique Decruppe, documentaliste au sein de la RATP

Département juridique de la RATP : un nouveau portail documentaire pour faciliter le partage d'information



Un base de données documentaire de près de **9 000 références**



Des **centaines de newsletters** envoyées quotidiennement



La mise en place d'un outil **personnalisable, évolutif et ergonomique**

OBJECTIFS

- ✓ Disposer d'un outil **personnalisable et évolutif**
- ✓ **Fiabiliser** le processus de veille
- ✓ **Démocratiser** l'utilisation du portail d'information

RATP

La RATP (Régie autonome des transports parisiens) assure l'exploitation d'une partie des transports en commun de Paris et de sa banlieue (métro, bus, tramways). Elle transporte chaque année près de 3,3 milliards de passagers et emploie 61 000 salariés répartis dans 14 pays (depuis 2002, la RATP exploite aussi des réseaux de transport à l'étranger). Afin d'améliorer la veille et la gestion de sa base de données documentaire, le département juridique de la RATP a décidé de s'équiper d'un nouvel outil de GED : Kentika.

Retour sur la mise en place de ce projet avec le témoignage de Jean-Christophe Hardel, Responsable du centre de documentation juridique et Angélique Decruppe, documentaliste au sein de la RATP.

Moderniser la gestion du centre documentaire

« Le centre de documentation juridique met à disposition de la direction juridique et des juristes des différents pôles d'activité de la RATP plus de **9 000 ouvrages, notices, revues et articles**. Pilier pour les services juridiques de l'entreprise, notre centre documentaire était jusqu'à aujourd'hui géré par un outil plutôt vieillissant. Il ne répondait donc plus à nos besoins en matière de gestion documentaire (gestion des emprunts, alimentation de la base de données, portail documentaire).

Nous diffusons également plusieurs newsletters quotidiennes issues de notre veille pour informer les collaborateurs de l'actualité de leur domaine d'activité. Pour l'alimenter, nous avons mis en place plusieurs fils RSS et consultons régulièrement un ensemble de sites institutionnels, de sites d'éditeurs juridiques... Jusqu'alors, la confection et le maquetage des différentes newsletters étaient chronophages car nous ne disposions pas d'outils adaptés. »

Face à ce constat, Jean-Christophe Hardel s'est mis à la recherche d'un nouvel outil de gestion documentaire, pouvant couvrir plusieurs besoins : disposer d'un **portail documentaire plus moderne, pérenniser le système de veille et capitaliser sur les informations collectées** en historisant les recherches.

La nécessité de disposer d'un outil paramétrable et évolutif

« Pour trouver cette nouvelle solution, je me suis rendu au salon Documation où j'ai rencontré trois éditeurs. Nous avons ensuite

échangé autour de nos besoins et avons étudié les différents outils. Nous ne souhaitons pas perturber nos utilisateurs, nous cherchions donc une solution nous permettant d'envoyer la veille par email comme nous le faisons habituellement. De plus, nous souhaitons un outil que l'on puisse faire évoluer nous-mêmes sans avoir besoin de faire appel à l'éditeur dès que nous avons un nouveau besoin. Le choix de Kentika s'est donc imposé naturellement. »

La solution de Kentika permet de gérer les abonnements et les prêts d'ouvrages, de générer automatiquement des newsletters et d'alimenter la base de données à partir de ces veilles, ce qui n'était pas le cas avant.

« Nous avons particulièrement apprécié le fait de pouvoir **gérer nous-mêmes le paramétrage** de notre solution, après formation bien sûr. De plus, les équipes de Kentika connaissent notre métier et savent vraiment de quoi elles parlent, concernant la veille juridique, ce qui n'est pas toujours le cas des autres fournisseurs. Elles sont réactives et nous ont vraiment accompagnés tout au long du projet. »

Une gestion documentaire digitalisée et orientée utilisateur

« Auparavant, nous gérons les emprunts avec des fiches de suivi remplies par les juristes. Aujourd'hui, nous les digitalisons avec Kentika, ce qui nous permet de disposer d'un historique et de pouvoir analyser les données stockées.

Le gros point faible de notre ancien logiciel était l'ergonomie du portail documentaire. De fait, personne ne l'utilisait. Le nouveau portail de Kentika est plus attractif, personnalisable et intuitif. Notre défi est donc que les collaborateurs se l'approprient et prennent le réflexe de l'utiliser davantage. »

L'activité de veille juridique renforcée

« La gestion de notre veille, ainsi que la génération des newsletters est aussi grandement optimisée. En effet, les actualités sont regroupées dans le logiciel et sont automatiquement réparties dans les différents thèmes des veilles identifiées. Ainsi, les utilisateurs ne recevront qu'une newsletter correspondant à tous leurs centres d'intérêts, alors qu'ils pouvaient en recevoir plusieurs auparavant, suivant leurs préférences. C'est un **véritable gain de temps et de confort pour tous**. »

BÉNÉFICES

- ✓ **Enrichissement** de la base de données grâce à la veille
- ✓ **Portail documentaire attractif et personnalisable**
- ✓ **Solution paramétrable** par les utilisateurs



Kentika SAS

Depuis 30 ans, Kentika est au service de milliers d'utilisateurs grâce à sa plateforme de gestion de contenus et des connaissances. La société s'est entourée d'experts, dans toute la France, pour la distribution et l'intégration de ses solutions.

- ✓ Large réseau de partenaires agréés
- ✓ Experts de la veille et de la gestion documentaire
- ✓ 30 ans d'expérience sur le marché de la gestion documentaire
- ✓ Plus de 300 clients en France